

# LA CULTURE LUTTE

Mouvement des artistes et acteurs culturels à Genève  
Tous ensemble pour défendre la culture !

Monsieur Thierry Apothéloz  
Monsieur Sami Kanaan  
Monsieur Xavier Magnin  
Madame Karine Tissot  
  
Par voie électronique

Genève, le 1<sup>er</sup> août 2020

Monsieur le Conseiller d'État,  
Monsieur le Maire,  
Monsieur le Président,  
Madame la Présidente,

A la suite du courrier que nous avons adressé le 25 mai dernier au Conseiller fédéral Monsieur Alain Berset et dont nous vous avons adressé copie, nous avons tenu une plénière pour évoquer la situation actuelle et à venir des milieux d'art et de culture à Genève. Il a été convenu de vous faire part de nos constats et propositions.

Nous avons identifié trois temps et partageons avec vous ci-dessous les éléments qui ont été évoqués ensemble. Il s'agit, à ce stade, de propositions à considérer comme des pistes de travail. Elles mériteront d'être réfléchies et précisées en concertation et collaboration entre les différents partenaires. Dans cette perspective, nous adressons copie de ce courrier à la task force mise en place, mais également au Conseil consultatif de la culture et aux différentes associations professionnelles.

## En guise d'introduction

- La catastrophe sanitaire révèle les failles, inégalités et grandes précarités préexistantes dans tous les domaines sociaux et économiques. La grande fragilité de nombreux artistes et actrices et acteurs de culture a été, elle aussi, rendue évidente.
- Les annulations des représentations, concerts, projections, expositions, salons d'éditions mais également des processus de création ont eu un impact à la fois humain et professionnel : la méfiance envers les corps et leur potentiel de contamination met à mal leur potentiel de création. Le remplacement des corps en présence par les façades numériques a peut-être pu faire illusion. Et si toutes et tous ont mis beaucoup d'énergie soit à être visibles sur les réseaux, soit à chercher comment incorporer les réalités sanitaires dans leur travail fondé sur la présence, il n'empêche que cette période a été vécue par beaucoup comme une remise en cause de ce qu'est leur moteur et leur force d'invention et de création.
- Les artistes et actrices et acteurs de culture ont l'habitude de prendre des risques artistiques et, pour certain-e-s d'entre eux, des risques entrepreneuriaux. L'ajout des risques sanitaires et financiers n'est pas tant une difficulté de plus à affronter, qu'une mise en danger de l'équilibre fragile de nos milieux.

## **Constats sur la gestion de la situation actuelle**

Les annonces de soutien aux milieux culturels ont montré une prise en compte de l'importance de la culture. Au niveau cantonal, comme nous avons eu l'occasion de le relever dans différents contextes, la responsabilité de ce soutien a donné lieu à une collaboration entre canton, communes et Loterie Romande pour la gestion du fonds d'indemnités pour les pertes financières, la gestion des indemnités pour la réduction des horaires de travail étant sous la responsabilité de l'office cantonal de l'emploi.

### Réductions des horaires de travail

- Dans un premier temps, la plupart des demandes d'indemnités ont été acceptées. Puis des demandes de compléments d'information ont été adressées par le service juridique de l'OCE. À la suite de ces demandes, plusieurs entités se sont vu annoncer la décision d'annulation des décisions d'octroi précédentes.
- Ce refus d'indemniser les structures culturelles du fait qu'elles sont subventionnées montrent une méconnaissance des équilibres financiers fragiles de nos milieux qui gèrent des budgets composés de fonds publics et privés et de recettes liées à leurs activités. Le risque entrepreneurial n'est pas reconnu, alors que le subventionnement public, quel qu'en soit le pourcentage, interdit à la fois la faillite et le bénéfice.
- Le fait que les fondations de droit privé n'aient pas accès à ce dispositif est absurde et ne correspond pas à la réalité culturelle genevoise. Ces fondations sont potentiellement d'importants employeurs et doivent pouvoir compter sur des aides pour maintenir des emplois.
- Le refus des indemnités RHT engendre l'augmentation des pertes pour les structures concernées.
- Il semble que de nombreux artistes ou travailleur·euse·s culturel·le·s au bénéfice de contrats oraux ou de promesses d'engagement pour des festivals ou événements culturels ont vu leur mandat tout simplement annulé, sans versement d'indemnités correspondant aux montants convenus pour ces mandats ponctuels.

### Indemnités pour les indépendant·e·s

- Si la possibilité pour les indépendant·e·s d'avoir accès à des indemnités de pertes de gains ne peut être que salué, cet enthousiasme a été quelque peu refroidi par les montants qui ont été accordés par les services de l'État après calcul. Nombre d'artistes se sont retrouvés avec une indemnité journalière ridiculement basse (moins de 10.-). Cela donne le sentiment que d'avoir ouvert l'accès à ces prestations à de nouvelles catégories professionnelles n'a par contre pas entraîné des modes de calculs adaptés !

### Indemnités pour les pertes financières

- La task force a rapidement adressé une information aux structures artistiques et culturelles les invitant à chiffrer les pertes financières estimées ou effectives pour l'année 2020. Un premier délai a été fixé au 20 mai, délai qui a ensuite été reporté au 20 septembre 2020.
- Les formulaires répondaient aux annonces de procédure simplifiées. Il convient toutefois de relever que pour les petites structures artistiques (compagnies, collectifs, etc) ces tâches administratives représentent une charge inédite.
- Certaines structures se sont vu demander des compléments d'information. Certaines de ces demandes montraient une certaine méfiance ou du moins méconnaissance des réalités, notamment celles des compagnies indépendantes qui ont des agendas de création parfois très irréguliers.

- Il est extrêmement difficile d'évaluer de façon objective les pertes financières, ceci d'autant plus qu'il est aujourd'hui (et cela le sera-t-il en septembre ?) impossible de savoir si les mesures de précautions (distances, nombre d'artistes sur un plateau et de spectateur·trice·s dans la salle) seront les mêmes au cours des mois à venir.
- Enfin, l'éventualité d'une mise en quarantaine d'une équipe artistique et des coûts engendrés ne figure pas expressément. De tels coûts éventuels devraient être couverts par un "fonds de garantie de bonne fin" qui n'est pas du même ordre que des indemnités pour pertes financières.
- Concernant les fondations de droit privé, même remarque que pour les RHT.

Dans les mesures visant à « soutenir la scène culturelle locale », l'appel à projet de la ville de Genève est en soi bienvenu, tout comme les 49 concerts qu'elle a également programmés. Toutefois avec 356 projets qui ont été déposés et 18 ayant été retenus au final recevant au maximum 20'000.- on est dans une maigre compensation de tout ce qui n'a pas été vu, montré, produit et créé depuis le 16 mars ! Il aurait été pertinent que les compétences communes de la task force culture mène une étude de l'impact de la pandémie sur nos milieux afin de déboucher sur un véritable plan de relance pour l'écosystème local (voir à titre d'exemple la démarche effectuée par la ville de Lausanne).

En résumé, la situation actuelle mérite toute l'attention de la task force culture, que ce soit dans l'adaptation des réglementations nationales et cantonales afin de répondre aux situations singulières des artistes et structures culturelles. Il nous semble également qu'avec la même diligence que montre l'OCE dans son refus d'octroyer et verser des indemnités RHT aux structures subventionnées, la task force culture ou l'OCE devrait s'assurer que toutes les structures culturelles honorent les promesses d'engagement ou contrats oraux envers les artistes ou travailleurs culturels indépendants ou intermittents.

### **Proposition pour le moyen terme**

Il est évident que la situation de catastrophe actuelle va avoir un impact sur 2 à 3 ans, sans parler des incertitudes qui se profilent à très court terme. En effet, la plupart des lieux de programmation dans tous les domaines artistiques se sont engagés à reprogrammer les productions annulées depuis mars 2020. Ainsi, il y aura davantage de refus de nouvelles propositions de création ; or, sans lieu de présentation, pas d'accès aux fonds de subventionnement.

Pour parer à cette inéluctable paupérisation de l'ensemble des milieux artistiques, nous proposons dès à présent et jusqu'à fin 2023 :

- création d'un fonds de soutien inconditionnel aux artistiques qui sont en travail, mais ne peuvent prétendre à des soutiens financiers pour réaliser leurs projets.
- s'assurer que la caisse cantonale de chômage accepte que, malgré une situation économique fragilisée, les artistes puissent mener à bien leurs projets et ne soient jamais contraints d'accepter des emplois dans d'autres domaines dans lesquels ils n'ont pas le même niveau de formation.

### **Propositions pour le long terme**

Ces derniers mois ont montré la capacité des milieux artistiques à continuer de travailler, même si leurs activités publiques étaient suspendues, montrant ainsi que la plupart d'entre eux sont capables d'être actifs en dehors d'une relation de service directement rémunéré.

Cela nous incite à proposer

- de profiter de la situation actuelle et à venir pour mettre sur pied un laboratoire du revenu de base inconditionnel s'appliquant aux milieux artistiques et culturels.

- une mise en œuvre de l'initiative constitutionnelle pour la culture (IN167) et de saisir cette occasion pour penser des nouveaux dispositifs qui puissent soutenir par une politique culturelle ambitieuse la création et les artistes notamment là où la pandémie a révélé les absences, les faiblesses et les précarités des dispositifs actuels.
- l'inscription de budgets culturels en cohérence avec les besoins des artistes

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, et en espérant que cela permettra de poursuivre un dialogue permettant de formuler des solutions concrètes, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'État, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Groupe de rédaction ponctuel pour  
Le Mouvement de la Culture

Copie pour information task force [culture.occs@etat.ge.ch](mailto:culture.occs@etat.ge.ch), Conseil consultatif de la culture :  
membres élus représentants des milieux de culture.  
Associations le TIGRE, les Rencontres professionnelles de Danse de Genève, Fédération  
FRACG, Action Intermittence, GARAGE, VISARTE, FMACG, Fonction:Cinéma